



JOURNÉE NATIONALE INTER-REGIMES DU BIEN VIEILLIR

**Bien habiter pour mieux vieillir :
quelles solutions ?**

**DOSSIER DE PRESSE
8 novembre 2013**



Communiqué de presse

Paris, le 8 novembre 2013

Les régimes de retraite s'engagent ensemble dans l'adaptation de l'habitat et le développement de nouvelles formes de logement dans le cadre de leur politique en faveur du bien vieillir

En présence de Mme Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, la CNAV, la CCMSA, le RSI, l'AGIRC et l'ARRCO organisent, sous l'égide de leur conseil d'administration, la seconde Journée nationale inter-régimes du bien vieillir le vendredi 8 novembre, à la CRAMIF.

Cette journée sera entièrement consacrée à la question du logement des retraités dans l'optique de préservation de leur autonomie et aux problématiques d'adaptation de l'habitat face à l'avancée en âge.

Elle vise à réunir les principaux acteurs concernés par cette question, qui constitue l'une des préoccupations majeures de la politique d'action sociale menée par les caisses de retraite et les institutions de retraite complémentaire.

Contacts presse

CNAV : Frédérique Garlaud - 01 55 45 50 74

CCMSA : Géraldine Vieuille - 01 41 63 72 41

RSI : Victoria Topenot - victoria.topenot@rsi.fr

AGIRC et ARRCO : Gaëlle Vacher - 01 71 72 12 35

Toute la journée, suivez le fil des tables rondes sur Twitter  #JNIBV

Les régimes de retraite ont depuis plusieurs années déployé un savoir faire pour prévenir le risque de perte d'autonomie.

Ce savoir faire résulte à la fois d'une orientation forte prise consécutivement à la mise en place de l'allocation personnalisée pour l'autonomie, mais également d'un engagement, celui d'accompagner les retraités dans leur avancée en âge en contribuant à l'amélioration de leur confort de vie.

Dans cet esprit, les régimes de base (CNAV, MSA, RSI) qui agissent auprès de publics différents ont organisé sur le territoire un maillage coordonné de l'évaluation des risques de fragilité et de l'aide pouvant être proposée aux retraités.

Cette volonté se traduit également dans la coordination avec les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO d'un certain nombre d'actions afin d'apporter la réponse la plus adaptée en termes de services.

Ainsi, tant les régimes de base qui ont la responsabilité d'organiser des prestations extra-légales pour les retraités fragilisés mais encore autonomes que les régimes complémentaires qui se situent hors de ce champ d'action interviennent en coordination afin de couvrir les besoins des personnes âgées.

L'enjeu de la politique inter-régimes en faveur du bien vieillir est bien de répondre au défi de la longévité en proposant une politique de prévention de la perte d'autonomie qui s'adresse à chaque retraité quel que soit le régime auprès duquel il a cotisé. La journée nationale inter-régimes du bien vieillir permettra, cette année encore, de mettre en lumière la volonté politique des régimes de retraite de relever ce défi.

Sommaire



- **Fiche 1 : Une Journée nationale inter-régimes du bien vieillir consacrée à l'adaptation de l'habitat et au développement de nouvelles formes de logement**
- **Fiche 2 : Le bilan des travaux 2011-2013 menés par les caisses de retraite avec l'Inpes**
- **Fiche 3 : La coordination de la CNAV et de la MSA avec l'AGIRC et l'ARRCO en matière d'adaptation de l'habitat individuel: « Bien chez moi »**
- **Fiche 4 : L'action des caisses de retraite en faveur des projets immobiliers innovants pour les retraités**

Annexes

- Le programme de la journée
- La Lettre INPES « Bien vieillir »
- La brochure commune « *Des formules innovantes de logement pour bien vivre sa retraite* »
- Le flyer AGIRC et ARRCO « *L'ergothérapeute, le vrai, le faux* »
- Fiche de présentation « *Bien chez moi* »
- La brochure MSA « *Un vrai chez soi ouvert sur la vie* »



Fiche 1

Une Journée nationale inter-régimes du bien vieillir consacrée à l'adaptation de l'habitat et au développement de nouvelles formes de logement

Le 9 novembre 2012, une première Journée nationale inter-régimes du bien vieillir avait réuni autour des administrateurs des principaux régimes de retraite les différents acteurs concourant à la mise en œuvre des politiques en faveur de la prévention de la perte d'autonomie.

Les régimes de retraite partenaires : la CNAV, la CCMSA, le RSI, l'AGIRC et l'ARRCO ont décidé ensemble de renouveler l'organisation d'une telle journée en 2013, année de préparation de la loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement sur une thématique spécifique : l'adaptation de l'habitat et le développement de nouvelles formes de logement pour répondre au défi de l'avancée en âge.

En effet, cette question majeure représente un axe important de la politique d'action sociale que mènent les caisses de retraite et les institutions de retraite complémentaire. Les efforts engagés par l'AGIRC et l'ARRCO dans le cadre de son dispositif « Bien chez moi », l'investissement de la CNAV et des CARSAT, qui forment le réseau de l'Assurance Retraite, en matière de développement de lieux de vie collectifs ou de formules de logement innovants aux côtés de la MSA et du RSI, illustrent pleinement la nécessaire prise en compte de cette priorité dans les politiques publiques en faveur du vieillissement actif et en bonne santé.

Les différents rapports remis récemment au Premier ministre en vue de la préparation de la loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement ont mis en exergue le défi que représente l'adaptation des différentes formes de logement au vieillissement et souligné l'importance des actions engagées par les caisses de retraite de base et complémentaire en la matière.

La journée du 8 novembre 2013 a ainsi pour objectif de réunir les principaux acteurs œuvrant sur le champ de la prise en compte du vieillissement dans l'adaptation du logement et de l'habitat, tels que l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), les réseaux associatifs de prestataires habitat, les représentants des pouvoirs publics autour des différents régimes de retraite.

Les échanges sont organisés autour de trois tables rondes qui traiteront des enjeux opérationnels de la prise en compte de la dimension habitat du bien vieillir en présence des principaux experts intéressés.



Fiche 2

Le bilan des travaux 2011-2013 menés par les caisses de retraite avec l'INPES

La coordination des politiques de prévention a conduit la CNAV, la CCMSA, le RSI, l'AGIRC et l'ARRCO à nouer en 2011 un partenariat spécifique avec l'Institut de prévention et d'éducation par la santé (INPES) pour développer des programmes et actions de prévention destinés à favoriser un vieillissement en pleine autonomie.

Ce partenariat s'articule autour de trois axes :

1. La mutualisation de l'information, entre tous les acteurs, sur le vieillissement en santé dans le but d'harmoniser les pratiques et d'introduire plus de complémentarité dans les interventions
 - Mise en ligne à l'automne 2011, **la plateforme de ressources Bien vieillir** constitue une véritable démarche inter-régimes de gestion et de partage des connaissances et des pratiques professionnelles en matière de bien vieillir. Elle permet de mutualiser les expériences, de piloter la mise en œuvre des actions du partenariat, de valoriser les travaux par une rétro-information et de construire une culture professionnelle commune. Cette plateforme, en constituant une véritable base de données sur l'actualité du bien vieillir, préfigurera un site internet pour les professionnels sur ce thème.
2. Le renforcement de compétences des professionnels dans le réseau des caisses de retraite
 - Un guide méthodologique des actions collectives et la mise en place de modules de formation Bien vieillir permettent de mutualiser les pratiques entre professionnels des caisses de retraite et de partager l'information entre tous les acteurs sur le vieillissement en santé. Ces actions introduisent plus de complémentarité dans les interventions et permettent de mieux prendre en compte les besoins et la place des usagers.

3. Le développement de la communication et de la sensibilisation des publics et de tous les acteurs

- ➔ Des brochures grand public inter-régimes et des programmes vidéo courts ont été élaborés avec le concours des conseillers scientifiques de l'INPES. La première brochure « Vieillir...et alors ? » s'adresse aux futurs et récents retraités ou engagés depuis quelques années dans la retraite, autonomes et en bonne santé (cf Annexes). Elle sera diffusée par les différentes caisses partenaires lors de rencontres avec les retraités lors des rendez-vous avec un conseiller retraite, des salons, etc. Une seconde brochure pour les retraités plus fragilisés est également prévue pour aborder les problématiques plus spécifiques des personnes entre 75 et 90 ans, comme le logement. Elle sera remise par l'évaluateur lors de la visite à domicile.
- ➔ Les programmes vidéo courts, avec 15 épisodes, couvriront toutes les dimensions du bien vieillir. Ils seront diffusés sur les sites internet des caisses de retraite, ainsi que dans leurs accueils et lors des événements, salons, forums, ateliers et conférences.

La Lettre 2 Bien vieillir disponible en annexe.

Bien vieillir Lettre 2
DES SUPPORTS D'ACTION PROFESSIONNELLS ET GRAND PUBLIC

Convention 2011-2013 : renforcer l'information et la sensibilisation sur le Bien vieillir

La convention Crav-Tripes, signée le 2nd juillet 2011 et s'échouant le 31 décembre 2013, a pour objectif d'informer et de sensibiliser les retraités et leur entourage, ainsi que les professionnels concernés par les enjeux du vieillissement.

Il s'agit, avec les partenaires institutionnels et les différents régimes de retraite (à assurance retraite, MSA, AGS, Agirc), d'avoir contribué au développement qualitatif et quantitatif de programmes et d'actions de prévention, de formation (auto-évaluation) et d'amélioration de la qualité des pratiques. Les actions de cette convention concernent les personnes âgées de 55 ans et plus, autonomes et vivant à domicile (G1-5 et G2-1). Elles ont pour finalité la protection de l'autonomie des personnes vulnérables et leur bien-être physique, mental et social.

Pour toute la durée de la convention l'Inpes délègue une équipe à ce projet sous la direction d'un coordinateur de projet. Cette équipe comprend quatre professionnels représentant les différentes directions de l'Inpes : direction de formation des territoires et des réseaux (G1-5), direction de l'offre nationale et de la communication (G1-5), direction des affaires scientifiques (G1-5) et direction des programmes (G1-5).

Le suivi du projet est assuré par deux instances, mises en place par la Crav : un comité de pilotage ou comité d'impulsion et un conseil d'avis, puis en complément des réseaux G1-5 de la Crav, du réseau de la MSA, du JSA, de l'Agirc et de l'Agas et des caisses régionales de retraite, de la CNGA, du ministère des Affaires sociales et de la Santé, le comité de pilotage a une vocation stratégique et de renforcement de la coopération et de la coordination interprofessionnelle autour des enjeux de vieillissement. Le comité technique, au sein d'une équipe Inpes dédiée et des représentants des régimes de retraite, garantit la cohérence du projet et le suivi des actions dans chacun des axes.

LES TRAVAUX DE L'ÉQUIPE PROJET INPES EN 2011-2013

2011	2012	2013
<p>AXE 1 : Développement de l'information et de la sensibilisation</p> <p>AXE 2 : Renforcement de la coopération et de la coordination interprofessionnelle</p>	<p>AXE 1 : Développement de l'information et de la sensibilisation</p> <p>AXE 2 : Renforcement de la coopération et de la coordination interprofessionnelle</p>	<p>AXE 1 : Développement de l'information et de la sensibilisation</p> <p>AXE 2 : Renforcement de la coopération et de la coordination interprofessionnelle</p>

Élaboré : Direction de formation des territoires et des réseaux (G1-5), Direction des affaires scientifiques (G1-5), Direction de l'information et de la communication.



Fiche 3

La coordination de la CNAV, de la MSA, de l'AGIRC et l'ARRCO en matière d'adaptation de l'habitat individuel : « Bien chez moi »

Dans le contexte d'évolution des besoins des personnes âgées en situation de fragilité, la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO ont souhaité renforcer la coordination de leurs actions en faveur de la prévention et du soutien à domicile de leurs assurés les plus âgés. Cette démarche a été étendue à la MSA dans le cadre d'une convention signée en 2013.

Les aides relatives à l'habitat et au cadre de vie, conformément aux objectifs définis par la Convention d'objectifs et de gestion 2009-2013, s'inscrivent dans la politique de prévention de la perte d'autonomie de la CNAV. En renforçant la sécurité et la qualité de vie, elles visent à répondre au désir de très nombreuses personnes retraitées de vieillir à leur domicile.

Les principes directeurs des aides à l'habitat et au cadre de vie concernent après évaluation des besoins des retraités, la simplification des conditions d'attribution des aides et la priorité donnée à la prévention de la perte d'autonomie, ainsi qu'à la lutte contre la précarité énergétique.

La complémentarité CNAV / MSA / AGIRC et ARRCO porte sur une coordination réciproque des prises en charge en matière d'habitat. Il s'agit, quel que soit le point d'entrée de la demande du retraité, la CNAV et les CARSAT (via la structure évaluatrice) la MSA ou l'AGIRC-ARRCO (via l'ergothérapeute conventionné), d'offrir aux retraités des trois institutions une possibilité d'accès à la prestation d'ergothérapie dans le cadre du dispositif « *Bien chez moi* » de l'AGIRC et l'ARRCO ou aux prestations habitat et cadre de vie de l'Assurance retraite et de la MSA.

Parallèlement, les caisses de retraite complémentaire proposent aux personnes de 75 ans et plus la visite d'un ergothérapeute. Il a pour rôle d'analyser l'environnement au domicile de la personne âgée et de la conseiller dans l'adaptation de son logement. Il suggère des solutions pratiques pour améliorer son confort et prolonger son autonomie. Il intervient à titre préventif ou à la suite d'une difficulté identifiée.

Ces solutions passent notamment par l'apprentissage de gestes du quotidien, l'octroi d'aides techniques ou la délivrance de conseils relatifs à l'aménagement du bâti en cas de nécessité de travaux.

Une fois la visite réalisée, un bilan est adressé à la personne ainsi qu'à sa caisse de retraite. Si un suivi ou un accompagnement est nécessaire pour, par exemple, la réalisation de travaux, la caisse de retraite l'oriente vers le bon interlocuteur.

Un premier bilan

Au terme de l'expérimentation dans les régions Bretagne, Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, il y a eu en 2012 :

- ✓ 2 012 demandes,
- ✓ 1 367 visites réalisées,
- ✓ Plus de 50 % de préconisations de travaux,
- ✓ 80 % conseils déclarés suivis après 4 mois,
- ✓ 60 % d'aménagements, pour moitié suivis après 4 mois.

Sur 1 165 commandes de prestations réalisées, 309 l'ont été par l'intermédiaire des CARSAT.

L'âge moyen des bénéficiaires se situe entre 80 et 83 ans, avec une majorité de femmes (57%).

A l'issue de l'expérimentation, un entretien téléphonique a été effectué auprès de l'ensemble des bénéficiaires afin d'évaluer la prise en compte ou non par ces derniers des préconisations de l'ergothérapeute et d'évaluer leur niveau de satisfaction.

80% des personnes interrogées déclarent avoir mis en œuvre les conseils pratiques préconisés.

Les préconisations les plus fréquemment formulées par les ergothérapeutes concernent les habitudes de vie des personnes. Les principales actions à mener au sein du domicile portent, au-delà des conseils pratiques, sur des modifications d'aménagement ou d'ameublement.

Au regard de ce bilan, il a été décidé de poursuivre la mise en œuvre de cette offre de service à compter de septembre 2013 dans deux régions supplémentaires, l'Aquitaine et le Centre, et de mettre en place un numéro de téléphone unique national :



PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE



Fiche 4

L'action des caisses de retraite en faveur de projets immobiliers innovants pour les retraités

L'ambition des caisses de retraite de proposer une politique nationale de promotion du bien vieillir et une offre de services d'action sociale cohérente et coordonnée en inter-régimes les a nécessairement conduites à se préoccuper de l'environnement de la personne âgée et en particulier de l'adaptation de son logement.

Si la grande majorité des retraités souhaite vivre à domicile le plus longtemps possible, c'est bien sûr en raison de leur attachement à leur environnement, mais c'est aussi parce que l'offre d'hébergement pour les retraités encore autonomes reste relativement peu diversifiée ou insuffisamment adaptée.

Partant de ce constat, et pour répondre aux besoins des retraités autonomes qui ne peuvent plus ou ne veulent plus vivre à leur domicile, la CNAV, la CCMSA et le RSI se sont engagés à soutenir financièrement l'émergence de modes d'accueil intermédiaires entre le domicile et les établissements collectifs de type EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

En effet, avec l'avancée en âge, lorsque le logement devient de moins en moins adapté aux besoins des personnes âgées, la question du choix du logement peut se poser. Pour les personnes qui ne souhaitent pas entrer en établissement médicalisé et pour qui le domicile actuel n'apparaît plus adapté, d'autres formules de logement existent, qu'on appelle « logements intermédiaires ».

Cette formule regroupe des types d'habitat assez variés, mais qui ont pour point commun de permettre aux locataires, moyennant un prix de journée modéré, d'évoluer dans un espace privé et autonome tout en offrant des espaces de vie en collectivité afin de répondre aux attentes de chacun et de favoriser le maintien du lien social des retraités.

En pratique, les logements proposés peuvent revêtir différentes formes : studios, appartements ou maisonnettes. Ceux-ci sont aménagés pour garantir un niveau élevé de sécurité et de confort, afin que les locataires puissent y vivre et s'y déplacer facilement.

Différentes formules de logements innovantes profitent du concours financier des caisses de retraite :

- **Les logements-foyers**, appelés également logements-résidences ou résidences pour personnes âgées (RPA). Ces groupes d'appartements indépendants - entre 30 et 80 logements - sont assortis d'équipements et de services collectifs (restauration, blanchisserie, salon de coiffure, activités et animations, etc.) dont l'usage est facultatif.



Foyer logement les Primevères à Beaune

« Nous accueillons parfois des familles sur plusieurs générations, elles aiment se sentir comme à la maison. Nos locataires apprécient d'évoluer dans un cadre de vie qui leur correspond avec des services adaptés à leurs besoins. Une locataire m'a dit un jour avoir gagné 10 ans de vie depuis qu'elle s'est installée chez nous ! »

David Lhuillier, Directeur du logement foyer Les Primevères à Beaune.

- **Les petites unités de vie** sont constituées de logements spécialement adaptés aux personnes âgées et proposent des espaces de vie collectifs. Ces unités proposent des services et des activités en privilégiant un cadre de vie convivial et ouvert vers l'extérieur.

L'exemple des Maisons d'accueil rurales pour personnes âgées (MARPA), dont le concept a été imaginé par la CCMSA, illustre parfaitement ces petits ensembles de logements de plain-pied qui proposent des espaces collectifs, situés en milieu rural ou en centre bourg, avec 24 résidents au maximum.

Des activités facultatives sont proposées et la présence de personnels permet de proposer un accompagnement aux retraités. Une permanence de nuit est également assurée. Les résidents peuvent par ailleurs librement faire appel aux services d'aide à domicile et aux professionnels de santé de leur choix.

Les MARPA sont ouvertes à l'ensemble des retraités, qu'ils soient ressortissants de la MSA ou non et des aides existent pour favoriser l'accès à ce type de logements.

Chiffres significatifs

Au 1^{er} septembre 2013, les 178 MARPA présentes dans toute la France représentent le premier réseau de petites unités de vie en France, avec 10 ouvertures par an en moyenne. Aujourd'hui, plus de 100 projets de nouvelles unités sont en cours, pour un coût moyen de 2 700 000 €.

La moyenne d'âge des résidents est de 86 ans, avec un loyer mensuel et des charges locatives se situant entre 950 € et 1200 €.

Elles sont regroupées au sein de la Fédération nationale des Marpa. Cette dernière représente les établissements auprès des pouvoirs publics et constitue un centre de ressources en matière de formation, droit du travail et communication. Elle suit les projets, impulse la démarche qualité et favorise les échanges.

Pour plus d'informations : <http://www.marpa.fr/>

- **L'habitat regroupé** constitue une offre nouvelle de lieux de vie collectifs qui se déploie aussi bien en ville qu'en milieu rural. Autrement dénommé « Béguinage » ou « domicile partagé », cette offre d'habitat a pour objectif de permettre à des personnes retraitées, notamment celles qui vivent isolées, de continuer à vivre dans un logement individuel ordinaire et dans un cadre sécurisant, non loin de leur ancienne habitation et de leur cadre de vie habituel.

En principe, ces logements ne sont pas assortis de services propres mais ces formules sont en revanche parfaitement adaptées au vieillissement et au handicap. Ils sont le plus souvent couplés à une offre de services personnalisés et situés au plus près du cadre de vie habituel des personnes.



Marpa des Sources de l'Yerres



Annexes



JOURNEE NATIONALE INTER-REGIMES DU BIEN VIEILLIR

Bien habiter pour mieux vieillir : quelles solutions ?

9h00 – Accueil des participants

9h30

Discours de bienvenue par Pascal PRÉVOTEAU, Président de la Caisse régionale assurance maladie d'Ile de France

09h40

Ouverture de la journée par Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie

10h00

Table ronde n°1
Adaptation du domicile au vieillissement : enjeux, leviers et bonnes pratiques

Table ronde présidée par Philippe PIHET, Vice-Président de l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

Modérateur : Christian MOUROUGANE, Directeur général adjoint en charge des politiques d'intervention de l'ANAH

Cette table ronde a pour objectif de souligner l'importance de l'adaptation du logement pour favoriser le maintien de l'autonomie et de présenter les dispositifs proposés par les caisses de retraite en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat en direction des personnes âgées. Elle sera l'occasion d'évoquer les dispositifs développés en faveur de l'adaptation des logements individuels. A cette occasion, les prestataires habitat, acteurs clés de l'amélioration de l'habitat, reviendront également sur leur rôle et leurs actions.

Intervenants :

- Bernard LACHARME, Directeur de la Fédération des Pact
- Benoît RAVIART, Directeur de l'action sociale institutionnelle AG2R La Mondiale
- Sophie DE NICOLAÏ, Directrice déléguée de la Carsat Sud Est
- Elisabeth FERRE-GROSSOLEIL, Responsable de l'action sociale MSA Loire atlantique Vendée

11h30

Table ronde n°2

Face au vieillissement, quelle implication des caisses de retraite dans le développement des formules innovantes de logement ?

Table ronde présidée par Gérard QUEVILLON, Président du Régime Social des Indépendants
Modérateur : Benoît CALMELS, Adjoint au Délégué général en charge du cabinet et du réseau de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

Entre le domicile et l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, les caisses de retraite accompagnent le développement de structures intermédiaires et innovantes à travers un soutien politique, technique et financier. Cette table ronde permettra d'évoquer les problématiques relatives au développement des lieux de vie. La Direction Générale de la Cohésion Sociale exposera ses derniers travaux et les perspectives d'avenir relatives à cette priorité des pouvoirs publics.

Intervenants :

- Alice CLÉRICI, Adjointe de la Sous-directrice de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées, Direction générale de la cohésion sociale, Ministère des affaires sociales et de la santé
- Isabelle BITOUZET, Directrice de l'action sanitaire et sociale du RSI
- Pascal EMILE, Directeur délégué de la CNAV
- Bruno LACHESNAIE, Directeur du développement sanitaire et social à la CCMSA

12h45/14h15

Déjeuner

14h15

Table ronde n°3

Lieux de vie collectifs : un habitat pour bien vivre sa retraite, exemples de réalisations

Table ronde présidée par Gérard PELHATE, Président de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
Modérateur : Alain VILLEZ, Conseiller technique à l'UNIOPSS chargé du secteur « Personnes âgées et Directeur adjoint de l'URIOPSS Nord Pas-de-Calais

A travers une série de témoignages pratiques, cette table ronde sera l'occasion de présenter diverses solutions de lieux de vie collectifs développées sur les territoires. Elle permettra de donner la parole aux acteurs de terrain qui œuvrent au développement de ces structures. Cet échange sera l'occasion d'évoquer les bonnes pratiques et les innovations proposées en matière de services et d'accompagnement, et dans la prise en compte des besoins des personnes âgées.

Intervenants :

- Odile BAUDET-COLLINET, Présidente de la Fédération nationale des Marpa
- Isabelle FERRET, Responsable de la Marpa de Montracol
- Pierre-Marie CHAPON, directeur de la recherche, ICADE
- Gérald BUREAU, Chargé d'opérations chez Vilogia
- Rémi RAGUENET, Responsable du pôle développement chez Vilogia
- Jérôme ALUS, Directeur de la résidence Médéric à Talence
- Alain LECERF, Directeur général de l'AREFO
- Jean-Philippe SARRETTE, Directeur général de l'AREPA
- Anne-Sophie MOUILLÉ, Directrice de l'ingénierie sociale d'ADOMA
- Nathalie GUERCHOUX, Chargée de mission développement locatif Meurthe et Moselle Habitat

16h30

Clôture de la journée par Gérard RIVIERE, Président du Conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

DES SUPPORTS D'ACTION PROFESSIONNELLS ET GRAND PUBLIC

Convention 2011-2013 : renforcer l'information et la sensibilisation sur le Bien vieillir

Selon les projections de l'Insee, en 2050, 26,2 % de la population aura plus de 65 ans et la part des 75 ans et plus atteindra 15,6 %. L'enjeu majeur de notre société est celui d'assurer que la population, qui est de plus en plus âgée, reste en bonne santé le plus longtemps possible.

Pour concevoir des politiques de prévention efficaces afin d'améliorer le vieillissement de la population en prolongeant l'autonomie et la qualité de vie à domicile le plus longtemps possible, l'Assurance retraite a engagé, depuis 2011, un travail de réflexion avec l'Inpes. Ce partenariat, porté par l'Assurance retraite avec la MSA (Mutualité sociale agricole), le RSI (Régime social des indépendants), l'Agirc et l'Arcco, permet d'associer l'ensemble des acteurs concernés par la politique de prévention de la perte d'autonomie: ministère des Affaires sociales et de la Santé, CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), autres régimes de retraite comme l'Ircantec (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques), la CRPCEN (Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires), l'ANGDM (Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs), la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales), etc.

Ce projet a pour vocation de permettre à la multiplicité des acteurs partenaires de réfléchir de manière coordonnée et concertée sur les enjeux multiples couverts par la thématique du « Bien vivre à la retraite » (la prévention relative aux comportements et modes de vie, à la lutte contre l'isolement et la précarité et à l'environnement de la personne, notamment le logement) et d'introduire davantage de complémentarité entre les interventions dans une logique plaçant les besoins des personnes âgées au cœur des interventions et des stratégies de communication.

Le 11 mars 2013, trois rapports ont été remis au Premier ministre dans le cadre de la préparation du projet de loi sur l'avancée en âge qui devrait être présenté fin 2013. Ces rapports soulignent l'importance du développement d'une culture de prévention bien vieillir.

Dans cet esprit, il est essentiel de poursuivre cette collaboration étroite entre l'Inpes et les caisses de retraite ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs concernés afin de renforcer nos compétences pour permettre aux personnes âgées de vieillir en santé.

Albert Lautman
Directeur national
de l'Action sociale
Caisse Nationale
d'Assurance Vieillesse

Thanh Le Luong
Directrice générale
Institut national
de prévention et
d'éducation pour la santé

La convention Cnav-Inpes, signée le 1^{er} juillet 2011 et s'achevant le 31 décembre 2013, a pour objectif d'informer et de sensibiliser les retraités et leur entourage, ainsi que les professionnels concernés par les enjeux du vieillissement.

Il s'agit, avec les partenaires institutionnels et les différents régimes de retraite (Assurance retraite, MSA, RSI, Agirc, Arcco), de contribuer au développement qualitatif et quantitatif de programmes et d'actions de prévention, de favoriser l'auto-évaluation et l'amélioration de la qualité des projets. Les actions de cette convention concernent les personnes âgées de 55 ans et plus, autonomes et vivant à domicile (GIR 5 et GIR 6). Elles ont pour finalité la protection de l'autonomie des personnes retraitées et leur bien-être physique, mental et social.

Pour toute la durée de la convention, l'Inpes dédie une équipe à ce projet sous la direction d'un coordinateur de projet. Cette équipe projet comprend quatre professionnelles, représentant les différentes directions de l'Inpes: direction de l'animation des territoires et des réseaux (Dater), direction de l'information et de la communication (Diricom), direction des affaires scientifiques (DAS), direction des programmes (DP).

Le suivi du projet est assuré par deux instances, mises en place par la Cnav: un comité de pilotage et un comité technique se réunissant trois fois par an. Composé des représentants de la Cnav, de l'Inpes, de la MSA, du RSI, de l'Agirc et de l'Arcco, et d'autres régimes de retraite, de la CNSA, du ministère des Affaires sociales et de la Santé, le comité de pilotage a un rôle d'orientation stratégique et de renforcement de la coopération et de la coordination institutionnelle autour des enjeux du vieillissement. Le comité technique, réunissant l'équipe Inpes dédiée et des représentants des régimes de retraite, garantit la cohérence du projet et le suivi des activités dans chacun des axes.

Les actions et livrables de la convention 2011-2013

La convention s'articule autour de trois axes:

- ➊ la mutualisation de l'information, entre tous les acteurs, sur le vieillissement en santé dans le but d'harmoniser les pratiques et d'introduire plus de complémentarité dans les interventions;
- ➋ le renforcement de compétences des professionnels dans le réseau des caisses de retraite;
- ➌ le développement de la communication et de la sensibilisation des publics et de tous les acteurs.

LES TRAVAUX DE L'ÉQUIPE PROJET INPES EN 2011-2013

2011 Rapport « Bien vieillir » Tome 1 – Cadres de références et état des lieux des caisses 2010

2012 DATER

Animation du groupe de travail Pratiques professionnelles: 4 réunions/an

DAS

Transfert de connaissances vers la pratique

Séminaire interrégime Besançon 10 mai 2012

Colloque interrégime 9 novembre 2012

DIRICOM

Animation du groupe de travail Communication: 4 réunions/an

2013

Guide méthodologique actions collectives

5 modules de formation Bien vieillir

Démarche évaluation-action: guide méthodologique actions collectives

Journées de la prévention Inpes 6 juin 2013

Brochures: jeunes retraités et retraités fragilisés

Plateforme collaborative

Programmes courts vidéo

DAS

Évaluation d'efficacité pré-test: brochures, programmes courts vidéo

L'évolution des pratiques professionnelles pour des actions de qualité portant sur le Bien vieillir

Un guide méthodologique des actions collectives et la mise en place de modules de formation Bien vieillir sont les actions-phares du groupe Pratiques professionnelles. Il s'agit de mutualiser les pratiques entre professionnels des caisses de retraite et de partager l'information entre tous les acteurs sur le vieillissement en santé. Ces actions introduisent plus de complémentarité dans les interventions et permettent de mieux prendre en compte les besoins et la place des usagers.

Le groupe de travail Pratiques professionnelles est composé des professionnels de l'action sociale des différents régimes: Carsat Nord-Est, Carsat Rhône-Alpes, Carsat Sud-Est, Carsat Alsace-Moselle, Caisse centrale MSA et RSI. Avec quatre réunions par an, le groupe assure le suivi technique et la mise en œuvre des actions de développement des compétences professionnelles.

Il veille au respect des critères de qualité: représentation des différents professionnels concernés, adéquation des actions aux différents métiers, respect des principes de promotion de la santé (approche globale et positive de la santé, action sur les différents niveaux de déterminants, participation des professionnels concernés).

Le guide méthodologique des actions collectives Bien vieillir

Le guide méthodologique des actions collectives des caisses de retraite interrégime poursuit deux objectifs: expliciter les cadres théoriques de référence sur la thématique du Bien vieillir et préciser les modalités méthodologiques de conception, de mises en œuvre et d'évaluation aux différents temps d'une action collective. Il vise l'harmonisation des pratiques autour

de trois actions collectives (forums, conférences, ateliers) en proposant des documents méthodologiques/outils d'évaluation. Il se veut enfin un document de référence structurant pour l'ensemble des régimes de retraite et de leurs partenaires sur tout le territoire.

Ce guide abordera:

- des concepts relatifs à la prévention et à la promotion de la santé appliquée au Bien vieillir, posés comme socle commun de connaissances pour agir;
- une réflexion autour des niveaux d'intervention via le modèle écologique;
- des cadres et principes de références pour: concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions, d'un point de vue théorique et pratique. Cette présentation sera illustrée par des actions de protection de l'autonomie;
- des éléments pratiques qui prendront la forme d'une boîte à outils pour ces trois actions collectives. Elle comprendra des questionnaires d'évaluation pour les participants et les intervenants, des fiches bilan pour les chargés de développement des actions collectives et une grille d'analyse des actions collectives. Ces supports permettront de définir une base d'indicateurs d'action et d'évaluation de processus et de résultats des actions collectives Bien vieillir.

Évaluer et stabiliser les outils pour les actions

Les documents méthodologiques des actions collectives sont élaborés dans une logique de co-construction avec le groupe de travail Pratiques professionnelles. Une phase de prétest auprès des professionnels des caisses de retraite sera réalisée. L'échantillon du prétest sera composé de professionnels des caisses de retraite du groupe de travail ainsi que des professionnels de caisses n'ayant pas participé à la phase de co-construction. Ce prétest permettra de dégager des pistes d'optimisation en vue de valider un document répondant aux besoins des professionnels des caisses de retraite interrégime. Le guide méthodologique sera édité en version papier et téléchargeable sur la plateforme collaborative Bien vieillir.

La formation Bien vieillir des professionnels

La formation Bien vieillir concerne les conseillers retraite, techniciens de l'action sociale, évaluateurs, animateurs d'ateliers et chargés de développement des actions collectives. Les besoins de ces cinq métiers étant différents, la formation se décline en cinq modules. Ils apportent la garantie que les professionnels des caisses des différents régimes de retraite abordent le Bien vieillir dans une approche globale de la santé prenant en compte les interactions de la personne retraitée avec son environnement socio-géographique, dans une dimension positive mettant en valeur les éléments protecteurs de la santé. Ainsi la formation s'intéresse aux attitudes, aux connaissances et aux savoir-faire des professionnels sur le thème du Bien vieillir. Sans oublier l'autoévaluation pour stabiliser le contenu.

La construction des modules de formation se fait en deux temps. Au cours du 2^e trimestre 2013, une phase de co-construction est réalisée avec les membres du groupe Pratiques professionnelles et une mise en œuvre de sept expérimentations de formation. Pendant le second semestre 2013, cette phase de co-construction se poursuivra avec une phase de validation et d'appropriation

auprès d'autres caisses locales du réseau de l'Assurance retraite, de la MSA et du RSI. Un accompagnement méthodologique par l'Inpes sera réalisé sous différentes modalités: téléphonique, présentiel et classe virtuelle.

La phase de co-construction des cinq modules de formation est indispensable pour aboutir à des modules de formation adaptés aux différents métiers et caisses de retraite. L'objectif de travail est d'élaborer et expérimenter les cinq modules avec les membres du groupe de travail, positionnés comme référents sur un ou deux modules de formation.

Niveaux pédagogiques	Thèmes de la formation
Attitudes	Les représentations de la santé des retraités
Connaissances	Le socle du Bien vieillir
	Les offres des caisses de retraite
Savoir-faire	Les modes de vie protecteurs
	Des conseils et des actions Bien vieillir de qualité
Auto-évaluation	Des compétences professionnelles Bien vieillir

La communication grand public : supports d'édition et programmes courts vidéo

Dans le cadre de la convention, des brochures grand public interrégime et des programmes courts vidéo verront le jour. Élaborés en interrégime par le groupe Communication, ces supports d'information bénéficient de l'expertise de l'Inpes et de ses conseillers scientifiques.

La communication grand public de la convention 2011-2013 a comme focale la période charnière de la préparation puis du passage à la retraite et de l'organisation de cette « nouvelle » vie. Il s'agit d'une période particulièrement importante, car c'est non seulement le moment où l'on prépare sa retraite, mais c'est aussi le moment où l'on prépare son vieillissement, en bonne santé de préférence, et où les bonnes habitudes se prennent. Le passage à la

retraite est également un point de rencontre obligé entre les caisses et les retraités qui peut permettre de délivrer une information. Les supports d'information regroupent aussi bien des supports d'édition que des programmes courts vidéo. Ils s'adressent aux 57-68 ans selon les critères des caisses de retraite et de 60-70 ans en termes média. Les problématiques des personnes âgées entre 75 et 90 ans sont abordées dans une seconde brochure.

Des brochures pour les jeunes retraités et les retraités fragilisés

Le programme d'éditions globales sur le Bien vieillir comprend, dans le cadre de la convention 2011-2013, la publication de deux brochures grand public. La première brochure « Vieillir... et alors ? » s'adresse aux futurs et récents retraités ou engagés depuis quelques années dans la retraite, autonomes et en bonne santé. Elle est en cours de réalisation, pour une diffusion prévue en octobre 2013.



La structure adoptée pour le sommaire est en rupture avec les éditions comparables déjà réalisées. Plutôt qu'une présentation découpée par thématiques – alimentation, activité physique, cognition... – une approche par trois

grands thèmes transversaux reflétant la globalité et la complexité d'un être humain et de sa santé a été retenue.

Titres respectivement « Plaisir & liberté », « Aspirations & participation » et « Protection & santé », le premier thème développe des sujets comme « Se nourrir l'esprit », « Être bien dans son corps » et « Rester en contact », le deuxième propose de « Penser à soi » et de « Partager pour s'épanouir », tandis que le dernier recommande d'« Agir pour son bien-être » et de « Veiller à sa santé ».

Le titre « Vieillir... et alors ? » renvoie à la dimension de conseil institutionnel dans l'avancée en âge tout en la dédramatisant par une certaine espièglerie. Dans les textes, les institutions conseillent et guident, avec bienveillance, vers la santé, en apportant des propositions, des réponses et des solutions.

Visuellement, c'est le film de plusieurs vies qui illustre les propos. Huit « héros » dont trois couples et deux « singles » sont les acteurs de la brochure, ils ont un nom, on les présente, leurs verbatim ponctuent les pages. Ils sont mis en scène dans leur quotidien, sous un aspect positif et dynamique. Ils reflètent l'ensemble de nos publics.

La brochure « Vieillir... et alors ? » en format A5 d'une quarantaine de pages sera imprimée par les différentes caisses et diffusée lors de rencontres avec les retraités : rendez-vous avec un conseiller retraite, participation à un « Bienvenue à la retraite », échange lors d'un salon... L'Inpes fera la promotion des supports d'information via son réseau d'institutions et d'acteurs en promotion de la santé. Au-delà de l'Inpes, de la Cnav, du RSI, de la MSA, de l'Agirc et de l'Arcco, d'autres caisses de retraite s'associent à ces publications, dont l'Ircantec, la CRPCEN, la CRNAEL et l'ANGDM. La prévention et la promotion du Bien vieillir bénéficient ainsi d'une couverture grand public d'envergure.

Une deuxième brochure pour les retraités plus fragilisés sera réalisée entre mai et décembre 2013 pour une diffusion début 2014. Elle abordera, en plus des thèmes traités dans la première brochure, les problématiques plus spécifiques des personnes entre 75 et 90 ans comme le logement, en termes d'aménagement de son habitat et de réflexion sur les logements intermédiaires, le retour à domicile après hospitalisation, les aspects psychologiques liés aux décès...

Graphiquement la brochure « Retraités fragilisés » reprendra les principes de la première en adoptant la mise en page au public concerné. Cette brochure a plutôt vocation à être remise par l'évaluateur lors de la visite à domicile.

Des programmes courts vidéo pour les jeunes retraités

Le second chantier est une série de programmes courts vidéo appelés à être diffusés par les canaux habituellement utilisés par les différentes caisses : sites internet, accueil des caisses régionales, événements et salons, forums, ateliers et conférences, « Bienvenue à la retraite »...

Un ensemble de 15 épisodes permettra de couvrir toutes les thématiques du Bien vieillir. Ce format type « feuilleton » est particulièrement en adéquation avec la cible des seniors. Ils seront conçus sur la base d'un concept créatif original et attractif et pourraient être mis en ligne sur une page web interrégime.

Les brochures d'information et la série de programmes courts vidéo ont également vocation à être des outils d'intervention pour les professionnels des caisses de retraite lors de formations interrégimes, par exemple.

Méthodologie et évaluation

La méthodologie de conception et de réalisation des supports d'information comprend le suivi et la validation du contenu par un groupe d'experts. Ce dernier est composé d'un gériatre, une psychosociologue, un médecin référent Nutrition, une référente Activité physique, un psychologue-gérontologue, deux représentantes d'association (Génération Mouvement – Les Aînés Ruraux et Old'up). Les supports d'information font l'objet d'un prétest avant diffusion auprès des publics concernés pour valider la bonne compréhension et la recevabilité des messages.

Échanger, partager, construire : la plateforme de ressources



La plateforme Bien vieillir Cnav-Inpes constitue une véritable démarche interrégime de gestion et de partage des connaissances et des pratiques professionnelles en matière de « Bien vieillir ». Mise en ligne à l'automne 2011, la plateforme connaît une montée en puissance depuis l'automne 2012. Elle permet de mutualiser les expériences, de piloter la mise en œuvre des actions de la convention, de valoriser les travaux par une rétro-information et de construire une culture professionnelle commune.

L'architecture de la plateforme Bien vieillir Cnav-Inpes évolue au fil des projets de co-construction interrégime et se veut au plus près des besoins des utilisateurs avec mise à disposition d'outils à échéance régulière et gestion de ressources bibliographiques et web. Une évaluation des usages en janvier 2013 a permis de recueillir des informations sur la pratique et les besoins des utilisateurs. Depuis, la plateforme a été dotée d'une charte de l'utilisateur pour garantir un bon partage des expériences et une diffusion cohérente des éléments de référence. Le mode d'emploi, régulièrement enrichi, facilite l'appropriation des fonctionnalités Agora et la participation active au partage de connaissances.

La plateforme Agora vise la création d'un réseau de professionnels de l'Action sociale et sanitaire et de la Communication des différents régimes des caisses de retraite. Ce réseau s'appuie sur un socle de connaissances co-construit dans les différents groupes de travail que les infolettres publiées sur la plateforme relayent. Les sujets abordés vont de l'actualité « Bien vieillir » (Journée nationale interrégime, MSA Ateliers Bien vieillir), en passant par les aidants professionnels (formation, compétences, évolution du métier) et la communication grand public (publirédactionnels de l'Inpes, revue de littérature) jusqu'aux outils de promotion de la santé. Les infolettres mêlent lectures pour aller plus loin et mise à disposition d'outils de travail, systématiquement accessibles via liens cliquables. Ce travail de veille permet la création d'une banque de données bibliographiques et web.

Les retombées presse en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies des aînés sont analysées dans le focus presse mensuel, basé sur la revue de presse de l'Inpes. Quatre critères de classement sont retenus: la santé des personnes âgées, les facteurs sociaux, les initiatives et organisations environnementales et l'approche sociétale. Le focus renseigne pour chacun de ces critères le contexte de l'information et le nom de la publication.

Le réseau des utilisateurs de la plateforme s'agrandira avec l'ouverture au groupe Communication à partir du 3^e trimestre puis à l'ensemble des caisses au cours du 4^e trimestre 2013. La plateforme comptera alors environ 120 utilisateurs. Elle préfigurera un site internet pour les professionnels autour du Bien vieillir.



Soutenir les démarches de co-construction

Toujours dans un souci de construction d'une culture professionnelle commune, trois infolettres ont été consacrées aux outils de promotion de la santé. Elles se faisaient l'écho des travaux du groupe Pratiques professionnelles qui élaborait un guide méthodologique pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions collectives et des modules de formation « Bien vieillir ».

Les participants pouvaient ainsi approfondir leurs connaissances théoriques et s'approprier les méthodes d'évaluation et les outils de formation préconisés par l'Inpes. Durant cette phase la plateforme est devenue un lieu de travail avec dépôt et retrait de fichiers pour une mise en commun des informations.

Inpes, 42, boulevard de la Libération, 93203 Saint-Denis
www.inpes.sante.fr

Comité de rédaction: Lucette Barthélémy, Julie Bodard, Agnès Dublineau, Dagmar Soleymani / **Rédacteur en chef:** Dagmar Soleymani

Conception et réalisation: Parimage

Terminé de rédiger le 31/08/2013

Des formules innovantes de logement pour bien vivre sa retraite



L'essentiel & plus encore



Sommaire

- **Un logement adapté à vos besoins** **P.4**
- **Les différentes formules existantes** **P.7**
 - Le logement-foyer
 - Les petites unités de vie, dont les Marpa
 - L'habitat regroupé
- **Quelques conseils pour bien choisir son logement** **P.14**
- **Vos contacts** **P.16**
- **Lexique** **P.17**
- **Témoignages** **P.19**

Avec l'avancée en âge, lorsque le logement ne répond plus à ses besoins et que l'état de santé demande davantage d'accompagnement, la question de quitter son domicile peut se poser. Il s'agit d'une décision importante et de nombreuses interrogations peuvent surgir : **quel type de logement choisir, à qui s'adresser, comment faire, est-ce une bonne solution ?**

Il n'est pas toujours facile de quitter son domicile, ses habitudes, ses souvenirs. Mais pour ceux dont l'état de santé ne nécessite pas une entrée en établissement médicalisé et pour qui le domicile actuel n'est plus adapté, des formules innovantes de logement existent.

Ces formules proposent des domiciles indépendants et permettent de recréer un véritable « chez soi », dans un cadre de vie rassurant, pratique et convivial.

Pour vous aider dans ce choix important, qu'il vous concerne directement ou qu'il concerne l'un de vos proches, l'Assurance retraite, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et le RSI (Régime Social des Indépendants) sont à vos côtés.

En effet, la prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement des effets du vieillissement sont des enjeux forts de la politique d'action sociale de nos trois régimes de retraite. C'est pourquoi nous nous coordonnons, en partenariat avec le Ministère des Affaires sociales et de la Santé, pour agir ensemble en faveur de logements conçus au plus près des attentes des retraités.

Vous trouverez dans ce guide des explications et des conseils pour vous aider dans votre choix d'un nouveau domicile.



Un logement adapté à vos besoins

Les formules innovantes de logement regroupent des formes d'habitat assez variées, ayant pour point commun de permettre aux locataires d'évoluer dans un espace privé et autonome tout en offrant des espaces pour une vie en collectivité suivant le désir de chacun : salle de repas, salle d'animation, coin salon, bibliothèque, espace vert, potager...

Ainsi, ces formules sont particulièrement adaptées pour les personnes valides, mais qui ne souhaitent ou ne peuvent plus vivre chez elles pour différentes raisons comme le manque de sécurité, l'inconfort, la vétusté ou encore la solitude.

● Une solution qui permet de vivre comme « chez soi »

Les logements proposés peuvent prendre différentes formes (studios, appartements ou maisonnettes) et s'adaptent aussi bien à l'environnement des villes qu'à celui des campagnes.

Les locataires ont un accès individualisé à leur domicile qu'ils meublent et décorent à leur goût. Ils disposent d'une boîte aux lettres personnelle. Ils vivent en totale indépendance, en conservant leurs habitudes de vie, leurs loisirs à l'extérieur et en invitant leur famille et amis, quand ils le souhaitent. Certaines formules d'hébergement mettent à disposition une chambre d'hôtes pour accueillir les proches qui habitent loin.

Ces types d'habitat ne sont pas des structures médicalisées. Les locataires font appel à leur médecin traitant et aux infirmiers libéraux de leur choix, ainsi qu'aux services d'aide à domicile. Ils continuent, le cas échéant, de bénéficier des aides des caisses de retraite.

*Résidence l'Avenue aux Moines,
Limours (Essonne)*





Crédit photo : Aefo

Résidence La Pradine, Colomiers (Haute-Garonne)

● **Un cadre de vie rassurant et convivial**

Les logements sont aménagés de manière sûre et pratique, afin que les locataires puissent y vivre et s'y déplacer facilement et en toute sécurité : équipement sanitaire adapté, suppression des seuils, mains courantes... Du personnel (animateur, veilleur de nuit...) assure une présence quotidienne et rassurante.

Ces formules d'habitation proposent des espaces et des équipements communs (salle d'animation, bibliothèque, espaces verts, buanderie...) et des services facultatifs (restauration, blanchisserie, salon de coiffure, téléassistance, animations). Des activités physiques, culturelles, créatives, intergénérationnelles sont proposées : chaque locataire choisit d'y participer ou non. Elles ont lieu dans les espaces communs ou peuvent être proposées par d'autres acteurs, tels que le centre communal d'action sociale (CCAS), les centres sociaux, les clubs ou associations du quartier, etc. En outre, la proximité de commerçants et/ou de transports en commun permet aux locataires de se maintenir dans la vie locale.



Crédit photo : Anefo

Résidence Le Pont Saint-Jean, Bordeaux (Gironde)

■ Un tarif accessible

Les loyers pratiqués dans ce type d'habitat restent accessibles et prennent en compte l'ensemble des charges locatives. Les locataires peuvent bénéficier des aides pour le logement de la CAF ou de la MSA - aide personnalisée au logement (APL) ou allocation de logement social (ALS) - et parfois de l'aide sociale.

De par ses nombreux avantages, vivre dans ces logements est une solution peu onéreuse qui permet de conserver une indépendance de vie équivalente à celle de l'ancien domicile, de continuer ses activités, voire d'enrichir sa vie sociale et d'évoluer dans un environnement agréable.

👉 Pourquoi choisir ces formules ?

- Pour disposer d'un véritable domicile où vous continuez à vivre comme chez vous.
- Pour profiter d'une vie sociale, de services et d'activités selon vos envies.
- Pour vivre dans un environnement sécurisé et adapté à vos besoins.
- Pour bénéficier de loyers accessibles et percevoir des aides pour le logement.

Les différentes formules existantes

● Différentes formules innovantes de logement existent telles que :

- les logements-foyers, appelés également foyers-résidences ou résidences pour personnes âgées (RPA) ;
- les petites unités de vie dont les Marpa (maison d'accueil rurale pour personnes âgées) ;
- l'habitat regroupé.

● Le logement-foyer

Il s'agit d'un groupe d'appartements indépendants, entre 30 et 80 logements, assortis d'équipements et de services collectifs (restauration, blanchisserie, salon de coiffure, activités et animations...) dont l'usage est facultatif. Du personnel assure une présence quotidienne et veille au fonctionnement du logement-foyer.

Les logements-foyers sont situés à proximité des commerces et des transports en commun, afin de faciliter les sorties des locataires.

Les appartements proposés vont du T1 au T2 pour les couples. Ils sont équipés d'une petite cuisine permettant de préparer soi-même ses repas. Certains logements-foyers offrent également des places de parking pour les locataires.



*Logement-foyer
les Primevères,
Beaune (Côte-d'Or)*



Crédit photo : Unccas

Logement-foyer Georges Brassens, Pontault-Combault (Seine-et-Marne)

Les locataires meublent à leur goût leur logement et paient une redevance mensuelle pour le loyer, les charges et les frais de fonctionnement des locaux communs. Il est possible de bénéficier des aides de la CAF ou de la MSA pour le logement.

Les locataires peuvent faire appel à un service d'aide à domicile ou de portage de repas et aux infirmiers de leur choix.

Pour accéder à un appartement en logement-foyer, le retraité doit être autonome. Les logements-foyers peuvent avoir des fonctionnements différents (taille, personnel, services proposés...). N'hésitez pas à vous renseigner auprès de ceux qui vous intéressent.

« Nous accueillons parfois des familles sur plusieurs générations, elles aiment se sentir comme à la maison. Nos locataires apprécient d'évoluer dans un cadre de vie qui leur correspond avec des services adaptés à leurs besoins. Une locataire m'a dit un jour avoir gagné 10 ans de vie depuis qu'elle s'est installée chez nous ! »

David Lhuillier, Directeur du logement-foyer Les Primevères à Beaune (Côte-d'Or).



3 points à retenir sur le logement-foyer

- **Un groupement de 30 à 80 logements accueillant des retraités autonomes à proximité des commerces et des transports en commun.**
- **Un logement individuel qui permet de vivre en toute indépendance.**
- **Une équipe présente proposant des activités et des services facultatifs.**

● Les petites unités de vie, dont les Marpa

Les petites unités de vie sont constituées de logements spécialement adaptés aux personnes âgées et d'espaces collectifs. Elles proposent des services et des activités et privilégient un cadre de vie convivial et ouvert sur l'extérieur.

Les Marpa en font partie. Ce concept a été créé par la MSA. Il s'agit d'un petit ensemble de logements de plain-pied avec des espaces collectifs, situé en milieu rural, en centre bourg. Il y a 24 résidents au maximum.

Les logements sont des T1 ou des T2 pour les couples avec une entrée indépendante, une petite cuisine et une terrasse. Des places de parking sont proposées. Les logements sont aménagés et meublés librement par les personnes retraitées. Elles peuvent y recevoir leurs proches et amener leur animal de compagnie.



Marpa des Sources de l'Yerres



Credit photo : Bernard Gaze / ccmsa politiques editoriales et publications

Marpa des Sources de l'Yerres

Des activités sont proposées : chacun est libre d'y participer ou non. Les repas peuvent être pris en commun ou chez soi. Du personnel est présent, afin d'accompagner les personnes et d'assurer le fonctionnement de la Marpa. Une permanence de nuit est assurée. Le retraité fait appel aux services d'aide à domicile et aux professionnels de santé de son choix.

Il est possible de bénéficier des aides de la CAF ou de la MSA pour le logement. Les Marpa sont ouvertes à l'ensemble des retraités, qu'ils soient ressortissants de la MSA ou non.

Si vous êtes intéressé, rendez-vous sur le site :

www.marpa.fr 

ou contactez la **MSA** de votre département.



3 points à retenir sur les Marpa

- Des petites unités de 24 retraités, situées en centre bourg.
- Des appartements de 1 à 2 pièces de plain-pied avec accès individuel et jardinet.
- Une équipe de 6 à 7 personnes présente 24/24 heures proposant des activités et des services facultatifs.

● L'habitat regroupé

L'habitat regroupé constitue une offre nouvelle de lieux de vie collectifs qui se déploie aussi bien en ville que dans les campagnes. L'objectif de cette offre d'habitat, autrement appelée « **béguinage** » ou « **domicile partagé** », est de permettre à des personnes retraitées, notamment celles qui vivent isolées, de continuer à vivre dans un logement individuel ordinaire et dans un cadre sécurisant, non loin de leur ancienne habitation et de leur cadre de vie habituel.

En principe, ces logements ne sont pas assortis de services propres et sont le plus souvent couplés à une offre de services personnalisée (aide à domicile, téléassistance, portage de repas...). Ils sont en outre situés au plus près du cadre de vie initial des personnes.

Concrètement, cette offre d'habitat regroupé peut être définie par la création simultanée de logements individuels regroupés (au moins trois appartements ou maisonnettes, souvent avec un jardin, garage, cellier) autour d'un service dédié à l'accompagnement des locataires dans certains actes de la vie quotidienne.

Tous ces services ont en commun d'assurer une permanence auprès des personnes qui peuvent les solliciter en cas de besoin. Afin de favoriser le lien social et prévenir l'isolement et l'exclusion, cette offre est également conçue pour être un lieu créateur de liens et d'échanges entre les locataires et le reste de la population locale, grâce à des espaces de vie sociale et des activités partagées.

Les promoteurs d'habitat regroupé sont dans la grande majorité une commune (ou intercommunalité) et/ou une société HLM ; il s'agit donc la plupart du temps de logements sociaux financièrement abordables pour des retraités qui peuvent bénéficier des aides au logement.

Cette formule d'habitat collectif s'avère particulièrement attractive pour les personnes retraitées soucieuses de conserver une vie autonome tout en bénéficiant du confort, de la sécurité et du soutien qu'apporte la co-résidence dans des lieux de vie collectifs.



3 points à retenir sur l'habitat regroupé

- **Un groupement d'habitations accueillant jusqu'à 10 retraités autonomes situé en centre bourg ou centre-ville.**
- **Une variété de logements adaptés (petites maisons, appartements en étage ou de plain-pied...)**
- **La possibilité d'accéder très facilement aux services de la commune.**

*Résidence du Val de Joux,
Saint-Bonnet-du-Joux
(Saône-et-Loire)*





Le jardin des aînés à Espagnac en Corrèze

Des logements locatifs autour d'une maison des services... Le projet « le jardin des aînés » porté par la municipalité d'Espagnac a tenu toutes ses promesses. Retour d'expérience avec Paul Luce, maire d'Espagnac.

Concrètement, comment se présente le jardin des aînés ?

Il s'agit d'un ensemble de six logements locatifs construits de plain-pied, en trois blocs de deux, sous forme de petites maisons mitoyennes aux toits recouverts d'ardoise. D'une surface habitable de 50 m² chacun, ils comportent un séjour-cuisine, une salle de bains et une chambre et disposent en outre d'un garage et d'un cellier. Ils sont tout équipés et automatisés via un pack domotique.

Au centre de ces logements se trouve également une maison des services. Lieu de convivialité, elle comporte un espace permanences (instance de gérontologie, société d'assurance, secrétaires de mairie), un espace services (pédicure, esthéticienne, coiffeur) et un espace d'activités (ateliers collectifs, bibliothèque...). Cet ensemble est ouvert sur l'extérieur puisqu'il est situé au centre du village, contigu à l'église, face à la salle polyvalente, à l'école et à la mairie. Il est conçu pour que la maison des services, accessible à l'ensemble des habitants et même à ceux des communes voisines, soit un vecteur de lien social entre la population locale et les locataires des logements.

Quelques conseils pour bien choisir son logement

Voici les questions à vous poser pour faire le bon choix :

■ Où voulez-vous vivre ?

La première question à vous poser est celle de savoir où vous voulez vivre :

- Souhaitez-vous vous rapprocher de votre famille ou rester dans votre village ?
- Préférez-vous être dans un cadre urbain ou rural ?
- Voulez-vous être dans un petit ensemble d'habitations ou dans un cadre plus grand ?
- Souhaitez-vous garder une vie très autonome ou plus conviviale avec des repas partagés et une présence de personnel 24h/24 ?
- Quels sont les services dont vous aimeriez bénéficier ?

■ Quel domicile vous correspond le mieux ?

Chaque formule possède des spécificités qui lui sont propres. Ainsi, étudiez bien les prestations proposées, le fonctionnement ou encore les différents coûts afin de définir la formule qui correspond le mieux à votre situation ou à votre projet de vie.

► **Renseignez-vous également sur les services annexes qui peuvent faciliter votre quotidien, tels que la restauration, la blanchisserie et sur les activités facultatives proposées.**

■ Demandez conseil à votre entourage et aux professionnels

N'hésitez pas à demander conseil à votre famille. Votre médecin traitant peut être également de bon conseil, votre état de santé pouvant nécessiter un accompagnement spécifique. Si vous êtes en contact avec un travailleur social, il peut vous apporter des réponses.

► **Renseignez-vous auprès de votre mairie ou du centre communal d'action sociale. Votre caisse de retraite est également un interlocuteur privilégié.**

● **Rencontrez le responsable de ces logements**

Afin d'arrêter votre choix, rencontrez le responsable de ces logements. Lors de cette première visite, vous pourrez lui poser toutes les questions concernant la vie quotidienne, les activités et l'accompagnement proposés, le personnel et l'organisation. Le responsable pourra vous faire visiter les espaces communs. N'hésitez pas à demander de la documentation. Faites un tour dans le quartier, si vous ne le connaissez pas. Il est important de tenir compte de l'environnement extérieur.

Même si l'ensemble de vos critères se vérifient pour un logement, l'important reste que vous vous y sentiez bien, et votre ressenti lors de la visite est donc primordial.

Certaines formules d'habitation proposent des locations de courte durée. Cela peut vous permettre de vous faire une idée et de vous rendre compte si ce type de domicile vous convient.



Vos contacts

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous rapprocher des organismes suivants pour obtenir des informations :

- votre caisse de retraite (MSA, Carsat ou Cnav, RSI)
- votre mairie ou le CCAS de votre commune
- le centre local d'information et de coordination (<http://clic-info.personnes-agees.gouv.fr>)
- le Conseil général de votre département (service « personnes âgées »)
- votre mutuelle

Vous pouvez également consulter les sites Internet :



www.marpa.fr
www.msa.fr
www.lassurance retraite.fr
www.rsi.fr

Lexique

APL : aide personnalisée au logement

ALS : allocation de logement social

CAF : caisse d'allocations familiales

Carsat : caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : centre communal d'action sociale

Cnav : Caisse nationale d'assurance vieillesse

Clic : centre local d'information et de coordination

Marpa : maison d'accueil rurale pour personnes âgées

MSA : Mutualité sociale agricole

RPA : résidence pour personnes âgées

RSI : Régime social des indépendants

Remerciements

L'Assurance retraite, la MSA et le RSI remercient :

l'Arefo, l'Uccas, la Fédération nationale des Marpa, le logement-foyer Les Primevères à Beaune en Côte-d'Or, la résidence du Val de Joux, à Saint-Bonnet-de-Joux en Saône-et-Loire, le logement-foyer Maurice Juillet de Verneuil-sur-Avre dans l'Eure, la mairie d'Espagnac en Corrèze, la Carsat Nord-Est, la Carsat Normandie, la Carsat Nord-Picardie, la Carsat Bourgogne Franche-Comté et la Cnav en Ile-de-France.



Témoignages

Suzanne B., 88 ans, locataire d'un appartement au logement-foyer Maurice Juillet de Verneuil-sur-Avre (Eure).

« Nous sommes arrivés avec mon mari, il y a 12 ans. Nous étions encore en pleine forme. Nous sommes d'anciens agriculteurs et nous habitons un corps de ferme en pleine campagne, difficile à entretenir. On parlait d'aller vivre dans un logement-foyer. Un jour, mon mari est entré dans le logement-foyer pour se renseigner. On y est retourné, on a discuté avec des dames qui jouaient aux cartes. Elles avaient l'air heureuses. On a visité trois appartements. Le dernier nous plaisait vraiment. Je n'ai aucun regret. Je crois qu'on s'est installé au bon âge. Ici, je me sens en sécurité et il y a plein d'activités. Je n'ai pas le temps de me rendre à toutes les animations. Après le déjeuner, on part à plusieurs faire de la marche et puis j'ai aussi gardé mes activités et mes amis en ville. »

Jacques Pompanon, Président de l'association gestionnaire de la résidence du Val de Joux, à Saint-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire), une petite unité de vie en milieu rural.

« Nous avons voulu créer une maison qui vit. L'espace animation est ouvert aux habitants de plus de 60 ans du canton et de la communauté de communes qui peuvent participer à toutes les activités : chant, théâtre, prévention santé, mémoire, gymnastique douce. Nous développons également des activités intergénérationnelles. »

www.lassuranceretraite.fr
www.msa.fr
www.rsi.fr

NOUVEAU SERVICE

DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI



Le principe

Être bien chez soi permet de rester actif plus facilement et de mieux vivre son avancée en âge. Le diagnostic Bien chez moi offre la possibilité à tout retraité de bénéficier de la visite à domicile d'un ergothérapeute qui analyse tous les aspects du logement, l'environnement, les habitudes de vie et les goûts de la personne.

À partir de cet état des lieux, l'ergothérapeute identifie les facteurs de risques (de chutes, par exemple) et propose des solutions pratiques et personnalisées pour améliorer les gestes de la vie quotidienne et lui permettre d'anticiper ce qu'il faudrait faire pour optimiser son confort de vie.

Les bénéficiaires

Tout allocataire Agirc et/ou Arrco de 75 ans et plus.

L'accès au service

Deux possibilités :

- **une orientation inter-régimes** : à l'issue d'une évaluation réalisée par l'Assurance Retraite donnant lieu à un plan d'action personnalisé (PAP), le diagnostic en ergothérapie Bien chez moi peut être préconisé. Dans ce cas, à l'issue de la prestation, le retour d'informations/préconisations sera fait auprès de l'organisme « prescripteur ».
- **une proposition de la caisse de retraite complémentaire** : un mailing est adressé aux allocataires.

Dans un cas comme dans l'autre, les allocataires sont invités à appeler le **0 810 360 560** (prix d'un appel local depuis un poste fixe) pour avoir des informations complémentaires et organiser la visite de l'ergothérapeute.

Il est alors proposé à l'allocataire un rendez-vous pour la visite à son domicile de l'ergothérapeute. Celui-ci s'y rendra sous le délai d'un mois. Au cours de ce rendez-vous, le spécialiste identifie les difficultés rencontrées par la personne, analyse les risques et propose des solutions pour améliorer le confort de vie et sécuriser l'environnement et le comportement de la personne.

Dans les jours qui suivent la visite, l'ergothérapeute adresse à la personne et à la caisse de retraite un bilan personnalisé avec ses recommandations.



• • • Le financement

Une participation forfaitaire de 15 € est demandée à l'allocataire. Le reste du coût est pris en charge par la caisse de retraite complémentaire Agirc ou Arrco.

Les bénéfices du service

Le diagnostic Bien chez moi permet aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles en toute sécurité, ce qui correspond au souhait de la majorité d'entre elles.

Les « plus » du Diagnostic Bien chez moi

- Une réponse personnalisée qui se distingue de conseils généralistes, tout en les complétant.
- Une réponse évolutive et durable qui permet de dépasser le frein lié à l'idée du grand âge et de la perte d'autonomie et la liberté de choix dans la mise en œuvre des conseils.
- La possibilité pour le bénéficiaire d'adopter une attitude anticipatrice, active et donc valorisante.
- Le professionnalisme dans l'écoute, la disponibilité et les conseils de l'ergothérapeute.
- Des informations pratiques et un accompagnement administratif concernant les droits et les guichets à contacter pour des demandes de subventions, par exemple.

Le Diagnostic Bien chez moi a été mis en place par les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco en 2011.

Fin 2013, il couvre six régions : Île-de-France, PACA, Bretagne, Centre, Aquitaine et Rhône-Alpes et devrait être généralisé progressivement à l'ensemble du territoire en 2014/2015.

En 2012, l'âge moyen des bénéficiaires était de 83 ans.

A ce jour, plus de 2 000 personnes en ont bénéficié.



L'ergothérapeute, le vrai, le faux...



Être bien chez soi permet de rester actif plus facilement. Et vous le savez, rester actif est la règle numéro un pour bien vieillir.



L'ergothérapeute vous adressera ensuite un bilan personnalisé avec ses recommandations pratiques dans les jours qui suivent la visite.

Le diagnostic d'un ergothérapeute va obligatoirement entraîner de gros travaux ?

FAUX

Lors de son intervention, vous aborderez ce que vous aimez faire, ce qui vous gêne et ce que vous aimeriez continuer à faire. Il vous aidera à optimiser votre confort et votre sécurité dans le respect de vos habitudes et de vos lieux de vie. Par exemple, il est à même de vous indiquer un détail essentiel : l'angle de pose d'une barre d'appui dans votre salle de bain.

Les conseils d'un ergothérapeute, c'est une manière d'anticiper l'avenir.

VRAI

Son diagnostic sur votre lieu de vie vous permet de mieux appréhender vos mouvements, vos déplacements et vos activités dans votre vie quotidienne présente et future. Il conçoit avec vous des solutions pratiques, un cadre de vie adapté, évolutif et durable. Il est là pour vous accompagner et vous donner des conseils pour bien vieillir chez vous.

La visite d'un ergothérapeute, c'est difficile à organiser.

FAUX

Il vous suffit de téléphoner au **0 810 360 560** (prix d'un appel local depuis un poste fixe). Un conseiller de votre caisse de retraite complémentaire répond à toutes vos questions concernant le **DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI** et vous convenez avec lui de la visite d'un ergothérapeute. Il vous est demandé, une fois la visite effectuée, une participation forfaitaire de seulement 15 €. Ce service ne vient en aucun cas en déduction de votre pension de retraite.



La démarche « Logements adaptés »

Permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles est devenu un véritable enjeu de société. Ce maintien à domicile suppose que le logement soit adapté aux besoins spécifiques des personnes âgées, tant au niveau du bâti lui-même qu'en ce qui concerne son environnement (proximité des commerces, accessibilité des services, etc.)

L'Agirc et l'Arrco ont ainsi décidé, dans le cadre du Plan domicile 2010-2013, de développer une politique d'action sociale innovante, facilitant la création et la structuration de logements adaptés aux besoins des personnes âgées, dans un habitat diffus.

L'objectif de cette action est d'organiser des partenariats entre, d'une part, les caisses de retraite complémentaire, et d'autre part, les acteurs de l'habitat social, de manière à contribuer à l'émergence et à la mise à disposition de logements adaptés, soit par la création de logements neufs, soit par la réhabilitation de logements anciens.

Le cahier des charges destiné aux bailleurs sociaux est disponible sur le site www.agircarrco-actionsociale.fr

Le financement peut s'élever à 8 K€ et jusqu'à 12 K€ par logement adapté. Toutes les régions métropolitaines sont concernées par cette proposition de partenariat.



« Être responsable d'une Marpa, c'est avant tout assurer une présence. Cela sécurise. Mon rôle est aussi de coordonner les interventions des aides à domicile, médecins ou infirmières auprès des résidents. Le personnel est là pour rassurer et être à l'écoute. Ensemble, nous favorisons le bien-être en répondant au plus près des besoins des résidents. »



Karina Mahi, responsable de la Marpa de Grandvillars (Territoire de Belfort)

Les Marpa ? La force d'un réseau national appuyé par la MSA.

Avec près de 200 maisons dans toute la France, les Marpa forment le premier réseau national de petites unités de vie.

Elles sont regroupées au sein de la Fédération nationale des Marpa : son rôle consiste, entre autres, à accompagner la démarche qualité des établissements et à former les nouvelles responsables ainsi que les personnels.

Initiatrice du programme Marpa il y a plus de vingt ans, la MSA – régime de protection sociale du monde agricole – participe financièrement à la construction et à l'équipement des « maisons d'accueil rurales ». La MSA est détentrice du « label Marpa » garant de la qualité des prestations apportées.

www.marpa.fr



L'essentiel & plus encore



le choix du bien-être

Un vrai
chez soi
ouvert sur
la vie

FN Marpa / MSA Services 2013 - Crédit photo Jean-Luc Sarda - DR - Maquette - Rachida Jantou.



Dominique Bruyer, médecin.

« J'assure l'accompagnement médical de huit résidents. »

Activité de suivi médical "classique" du patient avec une meilleure observance des prescriptions, au sein de l'établissement, mais aussi l'accompagnement péri-médical au niveau de la prévention (hygiène, suivi infirmier, assistante de vie, aide à domicile) en collaboration avec la responsable de maison. Vivre en Marpa occasionne généralement une reprise de confiance et une re-socialisation par de nouveaux contacts. »



Jean-Luc Orset,
maire de Saint-Jean-le-Vieux (Ain)

« La Marpa a créé neuf postes au total et fait travailler, entre autres, une intervenante en gym qui habite la commune. Elle contribue à l'activité de la pharmacie, des boulangeries, etc. Certains résidents se déplacent chez la coiffeuse et l'esthéticienne. Le projet d'animation de la Marpa met l'accent sur le lien avec le monde associatif et scolaire. »